



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2021

Sommaire

1. Rapport de gestion.....	3
1.1. Rapport du Conseil d'administration	3
1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	14
2. Etats financiers 2021	43
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2021	56
4. Attestation de la personne responsable	57

1. Rapport de gestion

1.1. Rapport du Conseil d'administration

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PREAMBULE : CONTEXTE LIE A LA CRISE SANITAIRE

Au cours de l'année 2021, la société Arkéa Home Loans SFH n'a pas constaté d'impact notable de la crise sanitaire ni sur la gestion de son activité ni sur la qualité de son gisement.

1.1.1. Informations générales

1.1.1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées.

Au cours de l'exercice clos, l'organe de direction de la société a connu certains changements.

En application des dispositions de la nouvelle procédure des nominations applicables au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil d'administration d'Arkéa Home Loans SFH du 4 mars 2021 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Le Pache de ses fonctions de Directeur général de la société. Il a pris acte également de la démission de Monsieur Philippe Bauda de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué de la société.

Par ailleurs, sur proposition de son Président, le conseil a élu, à l'unanimité, Monsieur Philippe Bauda, directeur général et dirigeant effectif chargé de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société Arkéa Home Loans SFH.

De plus, le Conseil d'administration de la société du 4 mars 2021 a décidé, à l'unanimité, de coopter Monsieur Julien Le Calvez en qualité d'administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Philippe Bauda. Monsieur Julien Le Calvez exercera ses fonctions pour la durée restante du mandat de Monsieur Philippe Bauda, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2023 statuant sur l'exercice 2022.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration de la société du 4 mars 2021 a nommé, à l'unanimité, Monsieur Julien Le Calvez en qualité de directeur général délégué et dirigeant effectif chargé de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la société Arkéa Home Loans SFH.

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2021 a ratifié l'ensemble de ces décisions ainsi que la nomination de Monsieur Marc PARADIS en qualité de Président du conseil d'administration de la société Arkéa Home Loans SFH validée au conseil d'administration du 10 décembre 2020.

Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2021 figure au 1.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.1.1.2. Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social, détenu à 99.9% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 70 000 000 euros.

1.1.1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur ni créances clients n'existent au 31 décembre 2021 ni au 31 décembre 2020.

1.1.1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section 1.1.7. Facteurs de risques.

1.1.2. Activité

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations à l'Habitat », dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Au cours de l'année 2021, la société Arkéa Home Loans SFH a réalisé trois émissions auto souscrites auprès de Crédit du Mutuel Arkéa d'un total de 2 500 M€. Deux émissions publiques pour 1 746 M€ sont arrivées à échéance ainsi que des placements privés pour 487 M€, portant l'encours d'émissions à 8 302,5 M€.

L'emprunt souscrit par Arkéa Home Loans SFH le 14/10/2020 auprès de Crédit du Mutuel Arkéa pour 1,4 milliards afin de respecter son dispositif de limites a été intégralement remboursé le 30/06/2021.

1.1.3. Arrêté des comptes au 31/12/2021

1.1.3.1. Compte de résultat

Les produits 2021 s'élèvent à 109,2 M€. Ils correspondent essentiellement aux opérations de reprêts à CM Arkéa (105,2 M€), à l'amortissement des primes d'émissions (1,5 M€) ainsi qu'aux intérêts sur emprunt auprès de Crédit Mutuel Arkéa à taux négatif (2,5 M€).

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 103,1 M€. Elles sont constituées des charges sur les obligations émises (101,6 M€) et de l'amortissement des décotes sur prêts (1,5 M€).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 2,4 M€.

Le résultat d'exploitation se situe à 3 656 K€.

Après impôt sur les sociétés (-1 248 K€), le résultat de l'exercice s'élève à 2 408 K€.

1.1.3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 8 429 M€, en baisse de 1 199 M€ par rapport à l'année 2020.

1.1.4. Affectation du résultat

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+2 407 713,99 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	+3 533 631,09 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>+5 941 345,08 €</u>
Affectation à la réserve légale	120 385,70 €
Versement de dividendes exercice 2021	1 900 000,00 €
Solde reporté à nouveau	3 920 959,38 €

Il est précisé que les dividendes mis en paiement au titre des 4 exercices précédents ont été de :

Année	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende annuel
2017	4 000 000	0.04	160 000
2018	4 000 000	0.07	280 000
2019	7 000 000	0.18	1 260 000
2020	7 000 000	0.16	1 120 000

1.1.5. Description du Cover Pool au 31/12/2021

Les émissions d'Arkéa Home Loans SFH sont garanties par des crédits à l'habitat éligibles en provenance de Crédit Mutuel Arkéa.

Les caractéristiques du portefeuille de couverture au 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû garanti (en €)	10 503 133 201
Nombre de prêts	195 368
Nombre d'emprunteurs	117 865
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	53 761
Ancienneté moyenne (en mois)	65
Maturité résiduelle moyenne (en mois)	150
Proportion de créances à taux variable	0.4%

Objet du prêt	
	Capital Restant Dû en M€
Achat neuf ou ancien	6 674
Travaux	272
Construction	1 969
Reprise prêts externes	1 588
Autres	
Total	10 503

Type d'occupation	
	Capital Restant Dû en M€
Propriétaire occupant	9 020
Locatif	1 133
Résidence secondaire	350
Autres	-
Total	10 503

Catégories socio-professionnelles	
	Capital Restant Dû en M€
Employés	6 762
Fonctionnaires	1 805
Entrepreneurs individuels	1 495
Retraités	-
Sans Emplois	186
Autres	255
Total	10 503

Régions	
	Capital Restant Dû en M€
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	28
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	2 374
Auvergne-Rhône-Alpes	114
Bourgogne-Franche-Comté	12
Bretagne	6 381
Centre-Val de Loire	41
Corse	9

Départements d'Outre-Mer	-
Ile-de-France	662
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	108
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	52
Normandie	67
Pays de la Loire	523
Provence-Alpes-Côte d'Azur	108
Total	10 503

Type de garanties	
	Capital Restant Dû en M€
Hypothèque / PPD	5 050
CL	722
GPA	868
CNP	3 071
AXA	793
Autres	-
Total	10 503

CL : Crédit Logement (caution externe)

GPA : l'Equité (caution externe)

CNP : CNP Assurances (caution externe)

AXA : AXA (caution externe)

1.1.6. Perspectives de l'exercice en cours

Les émissions sont réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations de financement de l'habitat et de la production de crédits éligibles.

1.1.7. Facteurs de risque

L'article L.225-100-1 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Home Loans SFH ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir sont exposés ci-dessous.

1.1.7.1. Risque de crédit

Cadre légal des sociétés de financement de l'habitat

Arkéa Home Loans SFH est agréée comme Société de Financement de l'Habitat (SFH) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet l'octroi ou le financement de prêts à l'habitat dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs de sociétés de financement de l'habitat et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Home Loans SFH.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Sélection des actifs éligibles

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Home Loans SFH s'est fixé d'autres critères d'éligibilité (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie et notamment des critères liés à la qualité des débiteurs.

Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement de l'habitat des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Home Loans SFH réalise des émissions de type « obligations à l'habitat ». Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Home Loans SFH ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts à terme au bilan de Arkéa Home Loans SFH s'élève à 8 302,5 M€. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Home Loans SFH.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs immobiliers

Arkéa Home Loans SFH a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émissions d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions sont ainsi garanties par un portefeuille de crédits à l'habitat. Par conséquent, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit sur des particuliers ayant souscrit un emprunt immobilier.

Ce risque est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.7.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

A la suite de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs en garantie et le profil d'amortissement des obligations de financement de l'habitat pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Home Loans SFH.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs par transparence et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Home Loans SFH pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Home Loans SFH.

1.1.7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Home Loans SFH à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation à l'habitat correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Home Loans SFH n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, les crédits remis en garantie sont transférés à l'actif d'Arkéa Home Loans SFH afin de couvrir le passif de celle-ci.

Afin de limiter les risques liés aux évolutions de taux d'intérêt, Arkéa Home Loans SFH veille à maintenir un écart faible entre la proportion des actifs à taux fixe (par transparence) et la proportion des passifs à taux fixe.

Au 31 décembre 2021, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

1.1.7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, la sécurité des bases de données et des applications, la sécurité de l'exploitation continue.

1.1.7.5. Autres risques

Arkéa Home Loans SFH est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Home Loans SFH.

1.1.8. Gestion environnementale et sociale et développement durable

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. La gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, il est nécessaire de se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

1.1.9. Evènements post clôture

Néant

1.2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1.2.1. Le Conseil d'administration

1.2.1.1. La mission et le fonctionnement du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations des activités et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

Ainsi, le conseil :

- fixe les objectifs et définit la stratégie de la Société ;
- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société ;
- suit les résultats et l'activité de la Société ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale des actionnaires; le mandat de leur fonction est de 3 années renouvelables.

La limite d'âge des administrateurs est fixée par les statuts à 65 ans pour une première élection, et à 70 ans pour un renouvellement.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions. En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Conseil d'administration nomme le directeur général qui ne peut être âgé de plus de 65 ans.

1.2.1.2. La composition du Conseil d'administration

Des évolutions sont intervenues au cours de l'exercice 2021.

- le Conseil d'administration du 4 mars 2021 :
 - o a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Luc Le Pache, en sa qualité de directeur général et de représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite.
 - o a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Bauda en sa qualité d'administrateur et de directeur général délégué

- a décidé de coopter Monsieur Julien Le Calvez en qualité d'administrateur
 - a décidé de nommer Monsieur Philippe Bauda en qualité de directeur général, en remplacement de Monsieur Jean-Luc Le Pache
 - a décidé de nommer Monsieur Julien Le Calvez en qualité de directeur général délégué en remplacement de Monsieur Philippe Bauda
- L 'Assemblée générale du 22 avril 2021
- a ratifié la cooptation de Monsieur Julien Le Calvez en sa qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Bauda
 - a pris acte de la désignation de Madame Sylvie Le Doucen-Dinahet en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Arkéa en remplacement de Monsieur Jean-Luc Le Pache
 - a procédé au renouvellement des mandats de Messieurs Jérôme Bézard et Pierrick Le Dro pour une durée de 3 ans

Au 31 décembre 2021 le Conseil d'administration était composé de 6 mandataires sociaux :

- Monsieur Marc Paradis, administrateur et président du Conseil d'administration ;
- Madame Sylvie Le Doucen-Dinahet représentante permanente de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Monsieur Julien Le Calvez, administrateur et directeur général délégué de la société ;
- Monsieur Jérémie Morvan, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jérôme Bezard, administrateur ;
- Monsieur Pierrick Le Dro, administrateur.

La liste des mandats des Mandataires sociaux est annexée au présent rapport.

1.2.1.3. La préparation et l'organisation des travaux

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est trimestrielle.

Le Conseil d'administration a réuni ses membres à quatre reprises en 2021.

Le taux de participation moyen aux réunions du Conseil d'administration était de 100% (88% en 2020).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les moyens mis à sa disposition par Crédit Mutuel Arkéa pour la préparation et l'organisation de ses séances.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par le Président après concertation avec les deux dirigeants effectifs de la Société.

Chaque administrateur reçoit au moins 48 heures avant la réunion, les documents étudiés et débattus en Conseil.

Le procès-verbal établi après chaque réunion, fait l'objet d'une approbation lors de chaque réunion suivante.

Les réunions tenues par le Conseil d'administration en 2021 ont été consacrées :

- au suivi de l'activité et des résultats de la société ;
- à la modification de la Gouvernance ;
- à l'arrêté des comptes de la société ;
- à l'examen du rapport annuel sur le contrôle interne et du rapport annuel de contrôle interne LCB-FT et gel des avoirs de l'exercice écoulé ;
- à l'examen des plans annuels de contrôle permanent et périodique de l'exercice en cours ;
- au plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- aux programmes trimestriels d'émission et au suivi des émissions d'obligations sécurisées ;
- au renouvellement de l'autorisation d'émission ;
- au seuil de significativité des incidents ;
- à la surveillance des limites et des indicateurs de gestion fixés.

Ces travaux ont permis de déterminer l'orientation de l'activité et de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires.

1.2.2. Limitation et délégation de pouvoirs

Le Conseil d'administration a délégué pour une durée d'un (1) an, et dans la limite d'un montant maximum de deux (2) milliards d'euros, aux Directeur Général et Directeur Général Délégué, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ensemble ou séparément, toute émission dans le cadre du programme.

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires aux mandataires sociaux dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

1.2.3. Convention réglementées

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

1.2.4. Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne d'Arkéa Home Loans SFH s'inscrit dans le cadre d'une part des dispositions de la Charte de contrôle interne Groupe, dont la mise à jour est validée par le Comité de Conformité et de Contrôle Permanent Groupe (CCCP) et le Comité des Risques et de Contrôle Interne Groupe (CRCI), et d'autre part de sa Convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens signée avec Crédit Mutuel Arkéa le 9 mai 2011, par laquelle le contrôle interne de la Société s'appuie sur le dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa.

Les dirigeants effectifs de la Société sont responsables de la détermination effective des orientations de l'activité (CMF art. 511-13). Ils mettent donc notamment en oeuvre les dispositifs concourant au contrôle interne en veillant à les adapter aux différents risques auxquels Arkéa Home Loans SFH est exposé.

L'organe de surveillance et les dirigeants effectifs s'assurent périodiquement de la qualité des dispositifs mis en oeuvre et du degré de maîtrise des risques auxquels la Société s'expose grâce aux constats des actions de contrôle interne.

1.2.5. Le contrôle permanent

L'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité d'Arkéa Home Loans SFH, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, s'inscrit dans le cadre général défini par ce dernier, qui établit comme suit, deux niveaux de contrôle permanent :

- Contrôles permanents de 1er niveau : contrôles opérationnels mis en oeuvre au sein des processus, avant leur dénouement, et assimilés à des dispositifs de maîtrise des risques ; contrôles opérationnels mis en oeuvre a posteriori des processus et donnant lieu à des reportings consolidés;
- Contrôles permanents de 2ème niveau : contrôles mis en oeuvre par la fonction de vérification de la conformité, la fonction de gestion des risques et par les unités indépendantes dédiées au deuxième niveau de contrôle.
Ce second niveau est à son tour divisé en deux types de contrôle respectant le principe d'indépendance des unités contrôlées :
 - contrôle permanent de 2ème niveau « Conformité/Fonction Gestion des Risques » : contrôle permanent de 2ème niveau opéré par une personne de la fonction gestion des risques et/ou vérification de la conformité ; les dispositifs de surveillance et de vérification mis en oeuvre par les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité constituent des contrôles permanents de deuxième niveau.
 - contrôle permanent de 2ème niveau « Responsable du Contrôle Permanent/Contrôleur Permanent » : contrôles pris en charge par le responsable du contrôle permanent de deuxième niveau et assisté ou non d'une équipe, pour ce qui concerne les filiales, et par les contrôleurs permanents, directement rattachés à la DCCP, pour ce qui concerne Crédit Mutuel Arkéa, maison-mère du groupe.

Cette distinction étant posée, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité au sein de Crédit Mutuel Arkéa, s'appuie sur les principes suivants :

- l'organisation du contrôle permanent couvre tous les risques pour tous les métiers du Groupe quelle que soit l'organisation juridique des activités génératrices de ces risques ;
- la responsabilité finale de la conformité aux exigences réglementaires en matière de contrôle permanent incombe aux dirigeants effectifs d'Arkéa Home Loans SFH et du Crédit Mutuel Arkéa pour la vision consolidée;
- les acteurs en charge du contrôle permanent de second niveau d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre contrôle permanent de premier niveau et contrôle permanent de second niveau ;
- la qualité du contrôle permanent entre dans l'appréciation du pilotage ou management d'une activité.

Cette organisation s'inscrit dans la droite ligne de l'organisation pyramidale du Groupe, l'ensemble de celui-ci étant placé sous la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa.

Elle a vocation à permettre aux instances du Crédit Mutuel Arkéa de guider la prise de risque et d'en maîtriser les effets potentiels avec une assurance raisonnable.

L'animation des responsables de la conformité et du contrôle permanent des entités du Groupe et le pilotage du dispositif de la conformité et du contrôle permanent au niveau consolidé sont confiés à la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) du Crédit Mutuel Arkéa.

Une cartographie des risques opérationnels d'Arkéa Home Loans SFH a été finalisée dès 2012, sur la base de la méthodologie PRDC (Processus Risques Dispositifs et Contrôles) existant au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa et bénéficie de l'actualisation annuelle des PRDC des entités du Groupe.

1.2.6. Le contrôle périodique

Le contrôle périodique d'Arkéa Home Loans SFH est assuré par la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) du Crédit Mutuel Arkéa, qui est, rattachée à la Direction Générale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Arkéa Home Loans SFH demeure cependant responsable de la gestion de ses risques, et par conséquent, de l'efficacité et de la cohérence de son dispositif de contrôle interne.

L'exercice par la DIGCP du contrôle périodique au sein d'Arkéa Home Loans SFH est réalisé conformément au dispositif cadre de délégation signé le 1^{er} mars 2010. Les actions de contrôle périodique sont menées en particulier par le département Contrôle périodique des risques métiers, selon le plan annuel de contrôle périodique établi.

Une mission spécifique a été conduite au sein d'Arkéa Home Loans SFH en 2021. Elle a porté sur « la sélection et le suivi des créances mobilisées auprès des véhicules de refinancement Arkéa Public Sector SCF et Arkéa Home Loans SFH ». Ses conclusions ont été présentées au Comité de Contrôle Périodique du 16 décembre 2021. Les autres actions de contrôle périodique réalisées au cours de l'exercice 2021 et concernant Arkéa Home Loans SFH ont été menées dans le cadre de missions dites transversales, c'est-à-dire dont la thématique porte sur le périmètre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et concerne également Arkéa Home Loans SFH.

Annexe au rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats des Mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021

Administrateur	Mandats	Sociétés
LE PACHE Jean Luc	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, jusqu'au 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Directeur général et Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, jusqu'au 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
	Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Président	Arkéa Foncière
LE DOUCEN Sylvie	Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, depuis l'AG du 22 avril 2021	Arkéa Public Sector SCF
	Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration, depuis l'AG du 22 avril 2021	Arkéa Home Loans SFH
BEZARD Jérôme	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Broons-Jugon
	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
LE DRO Pierrick	Administrateur	Arkéa Public Sector SCF

	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
	Vice-Président au Conseil de surveillance	Arkéa Foncière
	Président du Conseil d'administration	Caisse de Crédit Mutuel de Caudan
MORVAN Jérémy	Administrateur	Arkéa Home Loans SFH
BAUDA Philippe	Administrateur et Directeur général délégué, jusqu'au CA du 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur et Directeur général délégué, jusqu'au CA du 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
LE CALVEZ Julien	Administrateur et Directeur général délégué, depuis le CA du 4 mars 2021	Arkéa Home Loans SFH
	Administrateur et Directeur général délégué, depuis le CA du 4 mars 2021	Arkéa Public Sector SCF
PARADIS Marc	Président du directoire	FINANCO
	Président du Conseil d'administration	Arkéa Home Loans SFH
	Président du Conseil d'administration	Arkéa Public Sector SCF

ANNEXE

1.	Le cadre réglementaire	22
1.1.	Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1 ^{er} de l'évaluation des immeubles	22
2.	Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	24
2.1.	Evaluation initiale des biens financés	24
2.2.	Réévaluation statistique des gages.....	25
2.2.1.	Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP.....	25
2.2.2.	Retraitement des données du gisement SFH.....	26
2.2.3.	Calcul de la réévaluation des biens financés.....	26
3.	Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP.....	28

1. Le cadre réglementaire

Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros. » (arrêté du 23 février 2011)

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre de l'Arrêté du 3 novembre 2014 :

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.» (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 000€ / 480 000€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

1. Pour les prêts dont la date d'offre est antérieure au 1er janvier 2009 :

- décote de 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
- décote de 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
- décote de 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
- décote de 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

2. Pour les prêts dont la date d'offre est postérieure au 1er janvier 2009 : décote de 1% quel que soit l'objet du prêt.

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus des bases PERVAL (prix pour les logements en province) et CINP (prix pour les logements en région parisienne), recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indices PERVAL et CINP

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par les sociétés CINP (pour l'Île de France) et PERVAL (pour le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- PERVAL :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant octobre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant janvier AAAA+1
- CINP :
 - indices définitifs 1^{er} trimestre AAAA et provisoires 2^{ème} trimestre AAAA disponibles courant septembre AAAA
 - indices définitifs 2^{ème} trimestre AAAA et provisoires 3^{ème} trimestre AAAA disponibles courant novembre AAAA+1

Au 31 décembre 2021, les derniers indices utilisés sont provisoires : 2^{ème} trimestre pour les indices PERVAL et 3^{ème} trimestre pour les indices CINP.

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne des maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL et CINP. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle les indices PERVAL et CINP sont disponibles. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des types de bien « maisons et autres » dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux types de bien « maisons et autres » situés dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL et CINP entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévaluée} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

Remarque :

Si l'indice actuel est supérieur à l'indice d'origine alors la pondération de la hausse est de 80%, sinon, la diminution est prise en compte à 100%.

Le nombre de biens financés réévalués au 31 décembre 2021 est de 125 574 (pour 195 368 prêts dans le cover pool) contre 130 005 biens réévalués (pour 201 941 prêts dans le cover pool) au 31 décembre 2020.

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL et CINP

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL et CINP à disposition au 30/11/2021.

L'indice CINP utilisé correspond à l'indice du 2^{ème} trimestre 2021 et l'indice PERVAL utilisé est l'indice du 2^{ème} trimestre 2021.

Région	Département	Nature du bien	2021 vs 2020	Montant des biens Réévalués (en €)
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Ardennes	Appartement	1,044337944	305493,8325
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Ardennes	Autre	1,021599696	1004891,323
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Ardennes	Maison	1,020260852	247746,7922
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Aube	Appartement	1,044874204	
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Aube	Autre	1,025084275	2256244,41
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Aube	Maison	1,019682752	839838,6702
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Appartement	1,064071894	750832,9691
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Autre	1,061171171	9706255,666
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Bas-Rhin	Maison	1,055113386	3795514,399
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Appartement	1,037791796	279024,6744
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Autre	1,046366681	2801202,686
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Haut-Rhin	Maison	1,054780178	1127126,664
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Appartement	1,044337944	

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Autre	1,011755164	900112,6378
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Haute-Marne	Maison	1,026468702	634636,0211
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Appartement	1,045166801	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Autre	1,038697409	3805758,323
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Marne	Maison	1,035833691	1461695,001
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	1,056567234	214425,6141
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	1,03829074	3228585,885
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	1,03049849	2839976,076
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Appartement	1,055984846	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Autre	1,021840905	297861,0367
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Meuse	Maison	1,021426006	23131,16618
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Appartement	1,053081876	82951,70413
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Autre	1,045733827	5266618,616
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Moselle	Maison	1,040965099	2279318,653
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Appartement	1,054545811	89495,10963
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Autre	1,030024905	572374,4873
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Vosges	Maison	1,025127182	1675747,504
Aquitaine-Limousin-	Charente	Appartement	1,058334314	2579110,677

Poitou-Charentes				
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente	Autre	1,050741407	218466105,2
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente	Maison	1,050697519	202856981,1
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	1,063290463	868117,5013
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	1,044521355	43050467,15
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	1,041172727	48646982,3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Correze	Appartement	1,027888799	56718,50799
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Correze	Autre	1,014060954	4055795,473
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Correze	Maison	1,012360462	4196257,401
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Appartement	1,027888799	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Autre	1,004595929	296307,9209
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Creuse	Maison	1,007161484	265344,8254
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Appartement	1,058334314	
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Autre	1,054586327	5675836,148
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Deux-Sevres	Maison	1,055139391	4519114,588
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Appartement	1,043323759	3103063,7
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Autre	1,012072682	97821121,78
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Dordogne	Maison	1,009966934	116250722,7

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Appartement	1,03077967	92330015,03
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Autre	1,037566424	2125514456
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Gironde	Maison	1,040029816	1686461756
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Appartement	1,027888799	451118,3819
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Autre	1,018898371	6844012,022
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Haute-Vienne	Maison	1,01630704	4619038,915
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Appartement	1,05759134	2152652,158
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Autre	1,041936989	36906853,84
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Landes	Maison	1,038124962	42892407,06
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Appartement	1,043323759	247611,1798
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Autre	1,014087439	8988879,384
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Lot-et-Garonne	Maison	1,010323787	8654575,27
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Appartement	1,062706123	3859377,214
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Autre	1,048207928	25211984,18
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Pyrenees-Atlantiques	Maison	1,036445493	27097190,06
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	1,058334314	150376,5452
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Vienne	Autre	1,053241282	7481897,987
Aquitaine-Limousin-	Vienne	Maison	1,054555256	7661018,615

Poitou-Charentes				
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1,044984948	141234,081
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Autre	1,051794331	7925717,953
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	Maison	1,053773125	6928011,398
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Appartement	1,007561785	
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Autre	1,005966553	819881,1797
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Maison	1,013562617	698638,3172
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Appartement	1,065651778	
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Autre	1,044743819	2773653,612
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardeche	Maison	1,042608696	4951123,709
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Appartement	1,007561785	
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Autre	1,012638785	521293,0747
Auvergne-Rhône-Alpes	Cantal	Maison	1,014618096	739909,4765
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Appartement	1,055916606	
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Autre	1,047838	6453271,74
Auvergne-Rhône-Alpes	Dreme	Maison	1,045614873	2384468,727
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Appartement	1,007561785	
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Autre	1,012638785	1006928,349
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	Maison	1,014618096	212640,7257
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1,036439894	647558,0885
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1,034808161	20451512,23
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	1,032714647	16769261,98
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Appartement	1,042661295	256599,3433
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Autre	1,037306016	23444475,29
Auvergne-Rhône-Alpes	Isere	Maison	1,033769878	10315414,59
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Appartement	1,044494387	
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Autre	1,045220065	4467054,335
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	Maison	1,045350083	992253,7541

Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Appartement	1,018554517	141532,6841
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Autre	1,016020755	3060067,926
Auvergne-Rhône-Alpes	Puy-de-Deme	Maison	1,014682091	2379780,155
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Appartement	1,094551187	2037604,715
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Autre	1,085570513	57822485,5
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhene	Maison	1,07080983	24266646,52
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1,041419217	570254,9034
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1,040035962	8315655,274
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	Maison	1,03831365	11615460,47
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Appartement	1,050936602	145109,5063
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Autre	1,048988693	3569901,896
Bourgogne-Franche-Comté	Cete-d'Or	Maison	1,047766893	2930763,966
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Appartement	1,046225326	
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Autre	1,023007586	2379422,209
Bourgogne-Franche-Comté	Doubs	Maison	1,010787876	1305114,548
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Autre	1,015927684	258000,7097
Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saene	Maison	1,01408939	198451,0586
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Autre	1,015811378	854878,0172
Bourgogne-Franche-Comté	Jura	Maison	1,012580664	419315,7795

Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Appartement	1,044790652	
Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Autre	0,9808821	1058503,685
Bourgogne-Franche-Comté	Nievre	Maison	1,021024259	1015136,382
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Appartement	1,036235632	80121,95214
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Autre	1,036714084	3244858,488
Bourgogne-Franche-Comté	Saene-et-Loire	Maison	1,036932735	841865,7256
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	1,041850654	
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	1,017441131	225603,0125
Bourgogne-Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1,011873943	1120026,727
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Appartement	1,044790652	
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Autre	0,982440967	1795779,239
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Maison	0,978054075	1510244,874
Bretagne	Cetes d'Armor	Appartement	1,058199195	8389879,54
Bretagne	Cetes d'Armor	Autre	1,053467645	928916316,8
Bretagne	Cetes d'Armor	Maison	1,052875713	1086406312
Bretagne	Finistere	Appartement	1,099146704	18335017,48
Bretagne	Finistere	Autre	1,062660356	1793350035
Bretagne	Finistere	Maison	1,0559465	1582428264
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	1,103992101	64215238,17
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	1,064305417	2386216639
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	1,046411941	2228689104

Bretagne	Morbihan	Appartement	1,091447286	27322776,97
Bretagne	Morbihan	Autre	1,054853273	1575173011
Bretagne	Morbihan	Maison	1,046900265	1612232167
Centre-Val de Loire	Cher	Appartement	1,047429599	
Centre-Val de Loire	Cher	Autre	1,023563556	2078085,752
Centre-Val de Loire	Cher	Maison	1,022936984	1066932,854
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Appartement	1,020592916	
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Autre	1,002144346	9001445,71
Centre-Val de Loire	Eure-et-Loir	Maison	0,999929981	7894488,647
Centre-Val de Loire	Indre	Appartement	1,047429599	
Centre-Val de Loire	Indre	Autre	1,009405196	1361381,435
Centre-Val de Loire	Indre	Maison	1,010375702	1378442,919
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Appartement	1,063642367	536797,2611
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Autre	1,047185697	16366831,38
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	Maison	1,041517397	12986372,57
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Appartement	1,047429599	377766,4163
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Autre	1,020386654	3539873,85
Centre-Val de Loire	Loir-et-Cher	Maison	1,02213129	3616554,509
Centre-Val de Loire	Loiret	Appartement	1,047447664	131666,0577
Centre-Val de Loire	Loiret	Autre	1,035610472	11046092,64
Centre-Val de Loire	Loiret	Maison	1,032347659	5758465,475
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1,052613477	
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1,060043581	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1,041202976	
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1,05325428	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1,02268067	
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1,026459944	
Corse	Haute-Corse	Appartement	1,052613477	

Corse	Haute-Corse	Appartement	1,060043581	
Corse	Haute-Corse	Autre	1,041202976	
Corse	Haute-Corse	Autre	1,05325428	
Corse	Haute-Corse	Maison	1,02268067	
Corse	Haute-Corse	Maison	1,026459944	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1,060043581	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1,05325428	
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1,026459944	
Ile-de-France	Essonne	Appartement	1,033453276	2285253,089
Ile-de-France	Essonne	Autre	1,025610351	66662496,33
Ile-de-France	Essonne	Maison	1,021825809	37279830,88
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1,060043581	20420618,35
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1,05325428	198178314,9
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1,026459944	162003393,8
Ile-de-France	Paris	Appartement	1,072397594	424064685,6
Ile-de-France	Paris	Autre	1,072397594	
Ile-de-France	Paris	Autre	1,072397594	
Ile-de-France	Paris	Maison	1,072397594	
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	1,065577173	2470540,33
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1,046755491	59893824,31
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1,024641034	42103551,43
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	1,02785219	958202,9442
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	1,020530936	36117012,34
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1,018028766	27669214,01
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	1,035646253	646936,2823
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1,028218021	45182281,5
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1,024664631	23312464,22

Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1,055444045	3496773,759
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1,044801576	80044358,82
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1,026461393	64316738,56
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	1,03614814	1864448,564
Ile-de-France	Yvelines	Autre	1,028162477	123874995,6
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1,022139491	73230652,17
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Ariege	Appartement	1,06495499	172729,4938
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Ariege	Autre	1,025021621	2689665,751
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Ariege	Maison	1,026993046	2213182,448
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aude	Appartement	1,023518926	158875,2851
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aude	Autre	1,022688377	3524101,315
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aude	Maison	1,022220933	3876891,875
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aveyron	Appartement	1,06495499	175737,3136
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aveyron	Autre	1,036409971	1183025,772
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Aveyron	Maison	1,045411094	786577,4463
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Appartement	1,042019359	73803,17134
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Autre	1,031025039	7236611,586
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gard	Maison	1,027947007	7175438,921
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Appartement	1,06495499	383384,2537
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Autre	1,051193352	3168296,169

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Gers	Maison	1,045411094	2517812,491
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Appartement	1,074169054	2854892,433
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Autre	1,060603831	61852401,61
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Haute-Garonne	Maison	1,05157883	31302247,04
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Appartement	1,016352353	420089,4289
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Autre	1,025730663	4460601,242
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Hautes-Pyrenees	Maison	1,029192361	7052753,88
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Herault	Appartement	1,046147312	550324,5424
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Herault	Autre	1,035800537	24834531,94
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Herault	Maison	1,029697403	17052821,62
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Appartement	1,06495499	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Autre	1,051193352	1632664,289
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lot	Maison	1,045411094	2777261,456
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Appartement	1,040531894	
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Autre	1,031402869	99264,37235
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Lozere	Maison	1,027351888	411598,3824
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Pyrenees-Orientales	Appartement	1,028772599	344939,6555
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénée	Pyrenees-Orientales	Autre	1,025562703	5617678,963

Midi-Pyrénées				
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Pyrenees-Orientales	Maison	1,024077139	8708043,522
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	1,06495499	280212,3018
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	1,04286927	2631376,77
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	1,044454073	2664037,732
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	1,06495499	79243,0674
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	1,044035875	2205644,972
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	1,045103256	3049891,332
Hauts-de-France	Aisne	Appartement	1,036485617	241304,8615
Hauts-de-France	Aisne	Autre	1,02599343	3019058,117
Hauts-de-France	Aisne	Maison	1,028370318	1848494,823
Hauts-de-France	Nord	Appartement	1,058979985	122362,4052
Hauts-de-France	Nord	Autre	1,039053755	34457697,41
Hauts-de-France	Nord	Maison	1,035339172	14119290,62
Hauts-de-France	Oise	Appartement	1,036771099	306098,0133
Hauts-de-France	Oise	Autre	1,017774614	10544423,78
Hauts-de-France	Oise	Maison	1,01464235	6977205,464
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	Appartement	1,055513886	83144,97601
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	Autre	1,032548053	7293872,431
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	Maison	1,029563897	4383277,022
Hauts-de-France	Somme	Appartement	1,051535711	
Hauts-de-France	Somme	Autre	1,043687402	2601223,027
Hauts-de-France	Somme	Maison	1,04265303	2397318,851
Normandie	Calvados	Appartement	1,064349252	660658,5973

Normandie	Calvados	Autre	1,043954513	18979213,13
Normandie	Calvados	Maison	1,035514381	14758577,4
Normandie	Eure	Appartement	1,047413104	291199,7479
Normandie	Eure	Autre	1,019039063	9271684,749
Normandie	Eure	Maison	1,018027898	7192789,091
Normandie	Manche	Appartement	1,062325714	130031,1591
Normandie	Manche	Autre	1,038306636	21423293,85
Normandie	Manche	Maison	1,036923413	21843377,77
Normandie	Orne	Appartement	1,062325714	177966,7643
Normandie	Orne	Autre	1,03750963	3572111,89
Normandie	Orne	Maison	1,03738721	2267417,529
Normandie	Seine-Maritime	Appartement	1,049160409	281159,373
Normandie	Seine-Maritime	Autre	1,042839115	17891008,9
Normandie	Seine-Maritime	Maison	1,040985406	10984885,5
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	1,109087401	11452175,62
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1,079316761	450294309,8
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1,067028093	344664803,3
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	1,103808916	683315,1934
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	1,056037472	28939496,9
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1,045659656	22891761,53
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	1,10061937	137844,9993
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1,045538045	25172236,36
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	1,039833751	22552638,62
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	1,061409224	190496,518
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1,042754302	10093238,07
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1,04023694	8293667,896
Pays de la Loire	Vendee	Appartement	1,059374678	678369,2192
Pays de la Loire	Vendee	Autre	1,054548902	21900090,75

Pays de la Loire	Vendee	Maison	1,053897598	27763832,85
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	1,031470056	248262,4568
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	1,021666062	2316369,514
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	1,029795772	2941662,126
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	1,030406216	2366182,202
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	1,028027057	22419748,72
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	1,022029366	20659167,93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Appartement	1,044408086	1436284,466
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Autre	1,037959544	51756949,85
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhone	Maison	1,032964674	28274371,98
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	0,978174701	205333,9091
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	0,999749959	1969570,718
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	1,029795772	2163886,496
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	1,021652349	1996136,703
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	1,03004903	35536102,36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	1,035221677	27071396,89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	1,039398042	650090,0796
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	1,023417989	6546162,035

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1,018698775	6354320,576
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1,060043581	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1,05325428	
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1,026459944	
Total				21642635238

2. Etats financiers 2021



Arkéa Home Loans SFH

232 rue du Général Paulet

BP 103

29802 Brest Cedex 9

Comptes au 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 & 8	8 410 579	9 603 209
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Capital souscrit non versé		-	-
Autres actifs		641	1 114
Comptes de régularisation	2	17 557	23 382
Total		8 428 779	9 627 707

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	3 & 8	-	1 398 952
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	4 & 8	8 334 231	8 128 916
Autres passifs	5	356	1 118
Comptes de régularisation	6	17 817	23 633
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	7	76 375	75 088
Capital souscrit		70 000	70 000
Primes d'émission		-	-
Réserves		434	339
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		3 533	2 839
Résultat de l'exercice		2 408	1 910
Total		8 428 779	9 627 707

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	9 & 10	10 429 016	10 343 109
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		10 429 016	10 343 109
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	11	109 159	190 340
Intérêts et charges assimilées	11	-103 084	-185 334
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		30	30
Commissions (charges)		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-3	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		6 102	5 034
Charges générales d'exploitation		-2 446	-2 089
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 656	2 945
Coût du risque		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 656	2 945
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 656	2 945
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-1 248	-1 035
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		2 408	1 910

Annexe

Comptes au 31.12.2021

Annexe

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

La société Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions bénéficient du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme profitant d'une notation « AAA ».

Faits marquants de l'exercice

Arkéa Home Loans SFH a réalisé plusieurs émissions auto souscrites auprès de Crédit Mutuel Arkéa :

- le 22/03/2021 pour 1,5 milliard d'euros à échéance 4 ans ;
- le 17/06/2021 pour 0,5 milliard d'euros à échéance 4 ans ;
- le 20/09/2021 pour 0,5 milliard d'euros à échéance 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, Arkéa Home Loans SFH a connu plusieurs tombées d'échéances dont 2 émissions publiques pour 1 746 M€ et de placements privés pour 342 M€.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les comptes d'Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de la société Arkéa Home Loans SFH sont établis selon la méthode ciblée.

La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Arkéa Home Loans SFH n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec la crise du Covid-19.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition d'Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 4 680 euros pour l'exercice 2021.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	74 206	-	74 206	1 472 210	-	1 472 210
Prêts, valeurs reçues en pension	-	8 302 500	8 302 500	-	8 035 900	8 035 900
Créances rattachées	-	33 873	33 873	-	95 099	95 099
TOTAL	74 206	8 336 373	8 410 579	1 472 210	8 130 999	9 603 209

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture	-	-
Primes émission TCN et emprunts obligataires	17 497	21 806
Charges constatées d'avance	60	1 576
Produits à recevoir	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à recevoir	-	-
Remboursement de péréquation à recevoir	-	-
Divers	-	-
TOTAL	17 557	23 382

Note 3. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et valeurs données en pension (1)	-	-	-	-	1 400 000	1 400 000
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-1 048	-1 048
TOTAL	-	-	-	-	1 398 952	1 398 952

(1) Arkéa Home Loans SFH a souscrit un emprunt le 14/10/2020 auprès de Crédit Mutuel Arkéa pour 1,4 milliards d'euros à échéance 1 an afin de respecter son dispositif de limites. Le 30 juin 2021, SFH a intégralement remboursé un prêt de 1.4 Mds€ souscrit auprès de CMA le 14/10/2020.

Note 4. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	8 302 500	31 731	8 334 231	8 035 900	93 016	8 128 916
TOTAL	8 302 500	31 731	8 334 231	8 035 900	93 016	8 128 916

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
17/06/2015	700 000	Emprunt obligataire	10 ans	1,29%
30/05/2018	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	1,20%
18/03/2021	1 500 000	Emprunt obligataire	4 ans	0,10%
03/06/2021	500 000	Emprunt obligataire	4 ans	0,20%
13/09/2021	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,30%
21/06/2011	100 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,38%
28/06/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,53%
21/06/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,54%
03/02/2011	5 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,64%
28/06/2011	6 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,54%
11/01/2011	10 000	Emprunt obligataire	18 ans	4,33%
30/09/2011	55 000	Emprunt obligataire	15 ans	3,84%
10/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,57%
12/01/2011	15 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,40%
18/05/2011	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,40%
13/07/2011	26 500	Emprunt obligataire	20 ans	4,35%
05/07/2011	15 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,51%
03/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,64%
20/01/2012	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,05%
23/01/2012	10 000	Emprunt obligataire	10 ans	3,50%
28/06/2013	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	2,38%
16/09/2015	500 000	Emprunt obligataire	7 ans	0,63%
25/09/2017	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,75%
22/03/2018	50 000	Emprunt obligataire	25 ans	1,53%
22/05/2018	500 000	Emprunt obligataire	15 ans	1,50%
23/10/2018	750 000	Emprunt obligataire	6 ans	0,38%
05/07/2019	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,13%
26/05/2020	1 000 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,01%
	8 302 500			

Note 5. Autres Passifs

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	-	-
Etat	356	1 118
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	-	-
Charges sociales	-	-
Versements sur titres restant à effectuer	-	-
Divers	-	-
TOTAL	356	1 118

Note 6. Comptes de régularisation – Passif

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	-	-
Produits constatés d'avance	173	203
Charges à payer	146	105
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à verser	-	-
Remboursement de péréquation à verser	-	-
Autres charges à payer	-	-
Prime d'émission	-	1 519
Soulttes sur prêts	17 498	21 806
TOTAL	17 817	23 633

Note 7. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	70 000	-	-	70 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
TOTAL RESERVES	339	95	-	434
Réserve légale	339	95	-	434
Réserves facultatives et statutaires	-	-	-	-
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	2 839	695	-	3 534
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 910	-1 910	2 408	2 408
Dividendes	-	1 120	-	1 120
TOTAL	75 088	-	2 408	76 376

Le capital est composé de 7 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 70 000 000 d'euros.

Note 8. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	84 206	500 000	4 155 000	3 637 500	33 873	8 410 579
à vue	74 206	-	-	-	-	74 206
à terme	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	33 873	8 336 373
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
autres dettes	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	31 731	8 334 231
bons de caisse	-	-	-	-	-	-
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
emprunts obligataires	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	31 731	8 334 231

Note 9. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
	Participations et entreprises liées		Filiales	
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-
Engagements reçus	10 429 016	10 343 109	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	10 429 016	10 343 109	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-

Au 31.12.2021, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Note 10. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
reçus des établissements de crédit	-	-
reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	10 429 016	10 343 109
reçus des établissements de crédit	10 429 016	10 343 109
reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Note 11. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	107 640	-1 519	184 942	-5 398
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-101 565	5 398	-179 936
Autres opérations	1 519	-	-	-
TOTAL	109 159	-103 084	190 340	-185 334

Note 12. Tableau Flux Trésorerie

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	2 408	1 910
Impôt	1 248	1 035
Résultat avant impôt	3 656	2 945
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	-33	-231
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-33	-231
Opérations interbancaires	-266 600	-727 000
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-167	-124
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	-1 390	-849
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-268 157	-727 973
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-264 534	-725 259
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-	-
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-1 120	8 740
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 132 352	2 125 952
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-1 133 472	2 134 692
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 398 005	1 409 433
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-264 533	-725 259
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 133 472	2 134 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 472 212	62 781
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	1 472 210	62 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	74 207	1 472 214
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	74 205	1 472 212
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 398 005	1 409 433

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 13. Comptes consolidés

Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2021

ARKEA HOME LOANS SFH

Société Anonyme au capital de 70 000 000€

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A à directoire au capital de 8 320 000€
RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

ARKEA HOME LOANS SFH

Société Anonyme au capital de 70 000 000 €

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Arkéa Home Loans SFH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arkéa Home Loans SFH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont relatifs à des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires par la société Arkéa Home Loans SFH.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de la CSSF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkéa Home Loans SFH par l'Assemblée générale du 10 octobre 2008 pour Deloitte & Associés et pour Mazars.

Au 31 décembre 2021, les cabinets Deloitte & Associés et Mazars étaient dans la 14^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 11 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIÉS**

Anne-Elisabeth PANNIER

Anne-Elisabeth Pannier

MAZARS

Franck BOYER

A blue shield logo with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature consists of several stylized, connected strokes.

Comptes au 31 décembre 2021

Arkéa Home Loans SFH
232 rue du Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Comptes au 31.12.2021

Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales		2	2
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 & 8	8 410 579	9 603 209
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Capital souscrit non versé		-	-
Autres actifs		641	1 114
Comptes de régularisation	2	17 557	23 382
Total		8 428 779	9 627 707

Passif	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes envers les établissements de crédit	3 & 8	-	1 398 952
Opérations avec la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre	4 & 8	8 334 231	8 128 916
Autres passifs	5	356	1 118
Comptes de régularisation	6	17 817	23 633
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	7	76 375	75 088
Capital souscrit		70 000	70 000
Primes d'émission		-	-
Réserves		434	339
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		3 533	2 839
Résultat de l'exercice		2 408	1 910
Total		8 428 779	9 627 707

Hors-bilan

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		-	-
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
Engagements reçus	9 & 10	10 429 016	10 343 109
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		10 429 016	10 343 109
Engagements sur titres		-	-
Instruments financiers à terme		-	-

Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et produits assimilés	11	109 159	190 340
Intérêts et charges assimilés	11	-103 084	-185 334
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		30	30
Commissions (charges)		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		-3	-2
PRODUIT NET BANCAIRE		6 102	5 034
Charges générales d'exploitation		-2 446	-2 089
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 656	2 945
Coût du risque		-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 656	2 945
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		3 656	2 945
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-1 248	-1 035
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
RÉSULTAT NET		2 408	1 910

Annexe

Comptes au 31.12.2021

Annexe

CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cadre juridique et financier

La société Arkéa Home Loans SFH, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement des prêts à l'habitat du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission d'obligations de financement de l'Habitat. Ces émissions bénéficient du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme profitant d'une notation « AAA ».

Faits marquants de l'exercice

Arkéa Home Loans SFH a réalisé plusieurs émissions auto souscrites auprès de Crédit Mutuel Arkéa :

- le 22/03/2021 pour 1,5 milliard d'euros à échéance 4 ans ;
- le 17/06/2021 pour 0,5 milliard d'euros à échéance 4 ans ;
- le 20/09/2021 pour 0,5 milliard d'euros à échéance 10 ans.

Au cours de l'exercice 2021, Arkéa Home Loans SFH a connu plusieurs tombées d'échéances dont 2 émissions publiques pour 1 746 M€ et de placements privés pour 342 M€.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les comptes d'Arkéa Home Loans SFH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Impacts liés à la pandémie de la Covid-19

Contexte

Conformément aux recommandations et observations émises par l'ANC le 24 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de la pandémie de la Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, les comptes de la société Arkéa Home Loans SFH sont établis selon la méthode ciblée.

La méthode consiste à présenter les principaux impacts jugés pertinents de l'événement Covid-19 sur le compte de résultat et le bilan de la société

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Arkéa Home Loans SFH n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien en lien avec la crise du Covid-19.

Les impacts financiers liés à la crise sanitaire du Covid-19 ne peuvent être distingués des variations liées aux autres impacts.

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Frais de personnel

Arkéa Home Loans SFH n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 10 octobre 2008 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition d'Arkéa Home Loans SFH les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 4 680 euros pour l'exercice 2021.

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	74 206	-	74 206	1 472 210	-	1 472 210
Prêts, valeurs reçues en pension	-	8 302 500	8 302 500	-	8 035 900	8 035 900
Créances rattachées	-	33 873	33 873	-	95 099	95 099
TOTAL	74 206	8 336 373	8 410 579	1 472 210	8 130 999	9 603 209

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs à l'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Pertes sur instruments financiers à terme de couverture	-	-
Primes émission TCN et emprunts obligataires	17 497	21 806
Charges constatées d'avance	60	1 576
Produits à recevoir	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à recevoir	-	-
Remboursement de péréquation à recevoir	-	-
Divers	-	-
TOTAL	17 557	23 382

Note 3. Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et valeurs données en pension (1)	-	-	-	-	1 400 000	1 400 000
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-1 048	-1 048
TOTAL	-	-	-	-	1 398 952	1 398 952

- (1) Arkéa Home Loans SFH a souscrit un emprunt le 14/10/2020 auprès de Crédit Mutuel Arkéa pour 1,4 milliards d'euros à échéance 1 an afin de respecter son dispositif de limites. Le 30 juin 2021, SFH a intégralement remboursé un prêt de 1.4 Mds€ souscrit auprès de CMA le 14/10/2020.

Note 4. Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)

	31.12.2021			31.12.2020		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	8 302 500	31 731	8 334 231	8 035 900	93 016	8 128 916
TOTAL	8 302 500	31 731	8 334 231	8 035 900	93 016	8 128 916

Emprunts obligataires

(En milliers d'euros)

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux
17/06/2015	700 000	Emprunt obligataire	10 ans	1,29%
30/05/2018	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	1,20%
18/03/2021	1 500 000	Emprunt obligataire	4 ans	0,10%
03/06/2021	500 000	Emprunt obligataire	4 ans	0,20%
13/09/2021	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,30%
21/06/2011	100 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,38%
28/06/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,53%
21/06/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,54%
03/02/2011	5 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,64%
28/06/2011	6 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,54%
11/01/2011	10 000	Emprunt obligataire	18 ans	4,33%
30/09/2011	55 000	Emprunt obligataire	15 ans	3,84%
10/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,57%
12/01/2011	15 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,40%
18/05/2011	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,40%
13/07/2011	26 500	Emprunt obligataire	20 ans	4,35%
05/07/2011	15 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,51%
03/02/2011	10 000	Emprunt obligataire	20 ans	4,64%
20/01/2012	10 000	Emprunt obligataire	15 ans	4,05%
23/01/2012	10 000	Emprunt obligataire	10 ans	3,50%
28/06/2013	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	2,38%
16/09/2015	500 000	Emprunt obligataire	7 ans	0,63%
25/09/2017	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,75%
22/03/2018	50 000	Emprunt obligataire	25 ans	1,53%
22/05/2018	500 000	Emprunt obligataire	15 ans	1,50%
23/10/2018	750 000	Emprunt obligataire	6 ans	0,38%
05/07/2019	500 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,13%
26/05/2020	1 000 000	Emprunt obligataire	10 ans	0,01%
	8 302 500			

Note 5. Autres Passifs

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	-	-
Etat	356	1 118
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	-	-
Charges sociales	-	-
Versements sur titres restant à effectuer	-	-
Divers	-	-
TOTAL	356	1 118

Note 6. Comptes de régularisation – Passif

	(En milliers d'euros)	
	31.12.2021	31.12.2020
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	-	-
Produits constatés d'avance	173	203
Charges à payer	146	105
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Péréquation à verser	-	-
Remboursement de péréquation à verser	-	-
Autres charges à payer	-	-
Prime d'émission	-	1 519
Soulttes sur prêts	17 498	21 806
TOTAL	17 817	23 633

Note 7. Capitaux propres hors FRBG

(En milliers d'euros)

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	70 000	-	-	70 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
TOTAL RESERVES	339	95	-	434
Réserve légale	339	95	-	434
Réserves facultatives et statutaires	-	-	-	-
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-
ECART DE REEVALUATION	-	-	-	-
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	2 839	695	-	3 533
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 910	-1 910	2 408	2 408
Dividendes	-	1 120	-	1 120
TOTAL	75 088	-	2 408	76 375

Le capital est composé de 7 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital de 70 000 000 d'euros.

Note 8. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
ACTIF						
Créances sur établissements de crédit	84 206	500 000	4 155 000	3 637 500	33 873	8 410 579
à vue	74 206	-	-	-	-	74 206
à terme	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	33 873	8 336 373
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
créances commerciales	-	-	-	-	-	-
autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
autres dettes	-	-	-	-	-	-
à vue	-	-	-	-	-	-
à terme	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	31 731	8 334 231
bons de caisse	-	-	-	-	-	-
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
emprunts obligataires	10 000	500 000	4 155 000	3 637 500	31 731	8 334 231

Note 9. Opérations avec les entreprises liées et les participations

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
	Participations et entreprises liées		Filiales	
Engagements donnés	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-
Engagements reçus	10 429 016	10 343 109	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie	10 429 016	10 343 109	-	-
Engagements sur titres	-	-	-	-

Au 31.12.2021, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Note 10. Engagements de l'activité bancaire

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	-
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
d'ordre d'établissements de crédit	-	-
d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
reçus des établissements de crédit	-	-
reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	10 429 016	10 343 109
reçus des établissements de crédit	10 429 016	10 343 109
reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Note 11. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	107 640	-1 519	184 942	-5 398
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-101 565	5 398	-179 936
Autres opérations	1 519	-	-	-
TOTAL	109 159	-103 084	190 340	-185 334

Note 12. Tableau Flux Trésorerie

(En milliers d'euros)

	31.12.2021	31.12.2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	2 408	1 910
Impôt	1 248	1 035
Résultat avant impôt	3 656	2 945
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	-	-
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	-33	-231
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-33	-231
Opérations interbancaires	-266 600	-727 000
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-	-
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-167	-124
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	-1 390	-849
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-268 157	-727 973
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-264 534	-725 259
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Autres	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-	-
	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	-1 120	8 740
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 132 352	2 125 952
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-1 133 472	2 134 692
	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 398 005	1 409 433
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-264 533	-725 259
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 133 472	2 134 692
	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 472 212	62 781
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	1 472 210	62 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	74 207	1 472 214
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)	2	2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	74 205	1 472 212
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-1 398 005	1 409 433

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 13. Comptes consolidés

Arkéa Home Loans SFH n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site internet du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir : http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels.

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Philippe BAUDA, Directeur Général d'Arkéa Home Loans SFH

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Le Relecq-Kerhuon,

Le 14 mars 2022

Monsieur Philippe BAUDA

Directeur Général